

forderlichen riesigen Gelder wieder für andere Zwecke zur Verfügung stünden, werde man auch ihren Begehren wieder vermehrt Rechnung tragen können.

1) Zuerst irrtümlich an Oberst [Johann Heinrich] Zumbrunnen in Uri adressiert.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 38, 247-248 - Blatt 247^v und 248^r leer

157

[1648 n. Februar 21.]

A

SCHREIBEN [VON BEAT II. ZURLAUBEN] AN DEN [FRANZ.] AMBASSADOREN
[JEAN] DE LA BARDE, BARON DE MAROLLES, CONSEILLER DU
ROY [LUDWIG XIV.], SOLOTHURN

"Le Sieur Capitaine [Ulrich] Schön, qui estoit deputé avec moy a la derniere assemblee de solleurre (estant associé au Capitaine [Johann Franz Ulrich] Wirtz d'Underwalden)¹ Seroit a present obligé de Se rendre aupres Sa compagnie, mais Se presentant des certaines occurrences, aux Communes generales du mois de May prochain, Veu lesquelles Je trouve Sa demeure fort utile pour le Service du Roy dans notre Canton. Je bien Volu prier Vostre Excellence d'avoir Souvenance de luy, par quelques Lettres d'intercession envers Mr. le general [des Suisses et Grisons Charles de Schomberg] pour la prolongation de Son congé, Jl a pourveu la compagnie avec Un Lieutenant d'experiance et suffisant de commander et assés cogneu de Son Colonel Mr [Ludwig] de Roll. (J'espere que mon frere [Heinrich I. Zurlauben] pourra bientost estre en ces Cartiers)¹.

Au reste Jl n'est Jamais arrivé Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté en Suisse Sans moyens de satisfaire (aux payements au moins)¹ a tout le moins en quelque Sorte des payements: C'est pourquoy on Se trouvera bien estonné, de Voir le contraire, parceque fort difficile Sera la persuasion, des necessités allegués: pour le respect de (20000)¹ (200000 L)¹ de deux ou trois cent mille livres. Je veux esperer que pour quelque bonne responce aux articles dernièrement proposés, Vostre Excellence taschera de faire cognoistre les effects de Sa bonne Volonté."

"Morgens nach der Mäss Kanst [es] abschriben."

2

1) Das in runder Klammer Stehende ist durchgestrichen. -1

Konzept, in franz. Sprache. Zuunterst Anweisung Beats II. Zurlauben. 2
AH 38, 249

158

1648 Januar 25., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN AMMANN
[BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

Er möchte ihm hiermit mitteilen, dass er glücklich hier in Solothurn eingetroffen sei, "*et [en même temps je veux] vous offrir ...* 3
mes offices et service en la charge dont j'l a pleu au Roy ... [Ludwig XIV.] m'honorer de Son Ambassadeur en ces liguës, Et comme j'ay esté tres particulièrement informée de vostre merite, et de l'affection que vous avez toujours fait paroistre en toutes rencontres concernant le service de Sa Maiesté, je m'en prometz la continuation pendant mon Ambassade, ainsy que ie desire de vous en tesmoigner le gré et la recognoissance, et de vous assurer que ie tiendray Sa Maiesté advertye des bons Services que vous luy rendrez, vous priant aussy d'avoir agreable que nous entretenions la mesme correspondance que vous avez eue avec Mrs. mes predecesseurs [u.a. Jacques Le Fèvre de Caumartin], et de me vouloir mander s'il vous plaist ce qui ce passe et ce qui se dit en vos quartiers ... je feray le semblable des nouvelles qui nous arriveront.

Je vous prie de faire vostre possible pour que vous Soyéz deputedé de la part de Messieurs vos Superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] lorsqu'ilz m'envoieront visiter [auf der gemeineidg. Tagsatzung vom 20./21. Februar in Solothurn war Zug tatsächlich neben Ulrich Schön durch Zurlauben vertreten], ayant un desir tres grand de vous tesmoigner plus amplement de bouche l'estime que je fais de vous."

"offre d'affection a l'arrivée de S.E. en Suisse."

Original, in franz. Sprache, mit Siegel. Dorsualnotiz von Beat II. [?] Zurlauben.

AH 38, 250-251 - Blatt 250^V und 251^R leer